



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National
des Finances Publiques
Force Ouvrière**

Section de l' HERAULT

CAP LOCALE DU 24/03/2011

LISTE D APTITUDE DE C EN B FILIERE GESTION PUBLIQUE

Les premiers seront...les premiers

Cette CAP avait pour objet d'établir la liste des agents retenus localement pour bénéficier de la liste d'aptitude de C en B. C'est la CAP centrale qui se tiendra le 22 juin qui déterminera définitivement les promus compte tenu d'un quota alloué à chaque département, 20 pour l'Hérault. .

A noter que cette année, les nominations se feront au 31/08/2011 (au lieu du 1^{er} décembre habituel).

Outre les conditions statutaires et règlementaires, la Direction a décliné dans un ordre décroissant ses critères :

- L'avis du chef de service : très favorable exigé
- L'évolution de note sur les 3 dernières années
- Les appréciations littérales et le tableau synoptique
- En cas de multiplicité de candidatures recevables dans un même service, **le classement du chef de service est incontournable.**

Une nouveauté : Suite à la mise en place du NES (Nouvel Espace Statutaire) de la catégorie B, les conditions requises pour l'inscription sont modifiées : **il suffit de justifier d'au moins 9 ans de service au 31/12/2011** au lieu de 15 ans auparavant.

Ceci a eu pour conséquence une nette augmentation des agents ayant vocation à postuler.

Or, si le nombre de postulants a nettement augmenté (33%) il n'en va pas de même hélas du nombre de places disponibles : de 18.51 à 20.06 soit 8% d'augmentation.

Les élus FO-DGFIP-34 ont tout de même tenu malgré la lourdeur de la tâche à examiner les 202 dossiers.

Les **élus FO-DGFIP-34** ont ainsi mis l'accent sur plusieurs points insatisfaisants pouvant fausser et complexifier les choix à opérer, notamment :

- l'omission de l'avis de passage au corps supérieur,
- incohérence entre l'avis et les tableaux
- un classement fait par les chefs d'unités parfois incompréhensible
- déclassement des agents par rapport à l'année précédente, phénomène amplifié par la restructuration des divisions (Pôle dépense de l'Etat) et la création de nouveaux services (CSP etc ..). Encore pire, certains n'ont à ce jour aucune certitude quant à la « structure » au sein de laquelle ils seront évalués l'année prochaine.

Comment dans ces conditions suivre une certaine logique dans l'appréciation des dossiers ?

L'Administration a ensuite communiqué sa liste des 20 personnes retenues, en tête de laquelle figuraient les 2 agents inscrits en 2010 mais non retenus au CAP centrale faute de possibilités.

Là aussi, les élus FO-DGFIP-34 sont intervenus sur plusieurs éléments par rapport à cette liste

Tout d'abord ils ont rappelé que dans le cadre de la mise en œuvre du plan ministériel de qualification, le ministre avait souhaité améliorer la fin de carrière des personnels. Les directions locales étaient donc invitées à porter une attention particulière aux candidatures des excellents agents en fin de carrière, notamment ceux âgés de 58 ans et plus (agents nés en 1953 ou avant). C'est pourquoi ils ont réitéré les candidatures d'agents déjà évoqués dans ce cadre l'an dernier, et qui ne figurent pas dans ces propositions.

Les élus ont également noté l'absence dans la sélection, de certains postes ou services importants. Certes l'Administration applique là aussi une « rotation sélective » mais il faut veiller à tenir compte de situations particulières liées à des sous effectifs reconnus ou à la multiplicité de candidats. Ainsi il nous a semblé anormal que ne soient pas retenus certains dossiers du CPS ou de la Trésorerie C H R.

Suite aux interventions des élus FO-DGFIP-34 et de la pertinence de l'argumentation, l'Administration a reconsidéré en partie la liste proposée et l'a portée à 23 agents.

De plus à leurs ultimes interrogations, la Direction a assuré que les agents non nommés cette année seront repris l'an prochain, et ce quels que soient les changements liés à la gestion transitoire qui prendra effet au 01/09/2011.

Vote : les élus FO se sont abstenus

*Pour une **F**orce **O**rganisée*

Rejoignez **FO** la force syndicale **DGFIP-34**



**LISTE DES CANDIDATS RETENUS LOCALEMENT A LA PROMOTION PAR LISTE D
APTITUDE DE C EN B**

1	DUBOIS NICOLE	DEPOTS ET SERVICES FINANCIERS
2	MARTIN AGNES	MAUGUIO
3	ROELS JACQUELINE	PAIERIE REGIONALE
4	MATEO HENRIETTE	TOSCANE
5	BRESSY ODETTE	SIP LUNEL
6	PAYA COLETTE	ERR
7	MACHEDA CHRISTINE	DEPENSE
8	CEBELIEU FREDERIC	SIP MONTPELLIER 1
9	CAZES MADELEINE	BEZIERS MUNICIPALE
10	BOMPAR PIERRE	RH
11	PAULS CHRISTIAN	SIP BEDARIEUX
12	ROCHASSE-GENTILHOMME DENISE	CSP
13	SAUVERON BRIGITTE	CAPESTANG
14	CARDONNET MICHELE	RECouvreMENT IMPOTS
15	BOUAZIZ NICOLE	DSPL
16	SOUCHON NICOLE	LIAISON PAYE
17	VABRE ANNE	BEDARIEUX
18	HUGUET CATHERINE	PRODUITS DIVERS
19	ARGENTE YVETTE	LIAISON PAYE
20	AUGUSTIN DANIELE	MEZE
21	NISAT LUC	PAIERIE DEPARTEMENTALE
22	BUFfe JEAN-PAUL	HERAULT AMENDES
23	BRINGUIER-ST PIERRE MARTINE	CHR

Les élus FO en CAP B

Olivier Goujon, Fabienne Cara, Alain Latorré, Thérèse Puccinelli, Didier Herroudj, Albert Bakong Epoune, Sylviane Marquier.

Nouvelles règles de gestion
Il faut que ce soit gagnant pour tous



FO DGFIP
la force syndicale

AVEC **F.O.-DGFIP**, DEFENDEZ LES DEUX MOUVEMENTS ANNUELS DANS LE CADRE DES NOUVELLES REGLES DE GESTION

PARCE QUE :

- POUR **F.O.-DGFIP** DEUX MOUVEMENTS DANS L'ANNEE , C'EST DEUX FOIS PLUS D'ESPOIR D'ETRE MUTE
- POUR **F.O.-DGFIP**, IL S'AGIT DE L'EXISTANT POUR LES A+, A, B et C DE LA FILIERE GESTION PUBLIQUE, POUR LES A+ ET LES C DE LA FILIERE FISCALE ,

EXIGEONS AINSI UNE REELLE HARMONISATION PAR LE HAUT

F.O.-DGFIP EST LA SEULE ORGANISATION SYNDICALE A REFUSER LA LOGIQUE MOINS DISANTE DE L'ADMINISTRATION

DOUBLEZ VOS CHANCES DE MUTATION AVEC DEUX MOUVEMENTS DANS L'ANNEE EN SIGNANT LA PETITION

REJOIGNEZ **F.O.-DGFIP** POUR SE DONNER DEUX FOIS PLUS DE MOYENS D'Y CROIRE ET SURTOUT D'Y ARRIVER